

COMPTE-RENDU

Réunion du 1^{er} octobre 2021

Présents : MASSY-ESCOUBEYROU-DUBROQUA-DESVALOIS-BARBARIN-BEAUDOU-
BRAUD-DELAGE-DESBORDES-DURAND-FIEYRE- LEGROS

Secrétaire de séance : Christian LEGROS

➤ **Budget principal :**

⇒ *Bilan des travaux et acquisitions 1^{er} semestre 2021 / Investissement*

• **Multisports :**

Coût total : 53 816, 78 € HT soit 64 580, 14 € TTC

Subventions octroyées : DETR (Etat) : 12 447, 43 €

Conseil départemental : 14 940, 00 €

ANS : 12 000, 00 € : notifiée le 30 juillet 2021

Factures réglées : CMCTP : 31 152, 94 €

AGORA Collectivités : 33 427, 20 €

Subventions versées : DETR : acompte : 6 490, 20 €

Conseil départemental : acompte : 7 788, 23 €

Subventions à rentrer : DETR : solde : 5 957, 23 €

Conseil départemental : solde : 7 151, 77 €

ANS : totalité : 12 000, 00 €

Coût de l'opération :

64 580, 14 € - 12 447, 43 – 14 940, 00 – 12 000, 00 (39 387, 43 €) = **26 192, 71 €**
TTC

Récupération du FCTVA en 2022 : 64 580, 14 x 16, 404 % = 10 293, 73 €

Coût final : 64 580, 14 € - 39 387, 43 – 10 293, 73 = **14 898, 98 €**

- **Acquisition terrain/cimetière :**

Prévision budgétaire : 2 300, 00 €

Facture réglée : 1 431, 36

- **Travaux RPI Beynac et Burgnac** : coût pour chaque commune après déduction des subventions et FCTVA

Beynac :

- Alarmes + mobiliers : 1 032, 37 €
- Travaux d'isolation et menuiserie : 287, 42 €

Burgnac :

- Travaux mise en sécurité du groupe scolaire : 4 971, 07 €
- Copieur école : 749, 02 €

- **Lampadaires salle polyvalente et aire de jeux :**

Travaux commencés, en attente des lampadaires.

- **Travaux de voirie Lavoust :**

Travaux non encore réalisés.

- **Chaudière école :**

Facture payée en 2020 : 5 699, 54 €

Subvention versée en 2021 : 2 137, 33 €

Coût de l'opération :

Subvention : $5\,699,54 - 2\,137,33 = 3\,562,21$ €

Récupération FCTVA 2021 = $5\,699,54 \times 16,404\% = 934,95$ €

Participation Beynac et Burgnac : $2\,627,26 / 3 = 875,75$ € x 2 = 1 751, 50 €

Coût final pour Meilhac : **875, 75 €**

⇒ *Demandes de subventions 2022 / DETR et Conseil départemental*

- Préau école

En 2013, une deuxième classe a été ouverte à l'école de Meilhac augmentant significativement les effectifs. Un modulaire a été construit sur la parcelle attenante à l'école permettant, ainsi, l'intégration de ce nouvel espace dans le groupe scolaire existant.

Le petit préau existant ne permet pas d'accueillir l'ensemble des élèves des deux classes dans des conditions optimales d'espace et de sécurité.

La mise en œuvre du protocole sanitaire actuel, sépare les deux classes dans la cour de récréation, une seule classe peut, aujourd'hui, bénéficier de l'unique préau, les élèves de la seconde classe devant rentrer dans leur classe pour se mettre à l'abri.

Il est indispensable et urgent de procéder à la création d'un deuxième préau qui sera situé sur la même parcelle que le modulaire de la nouvelle classe.

⇒ Devis retenus :

- **Fondations** (*terrassement des plots et béton armé pour fondation*) :
Entreprise VEYRIER HABITATION, sise 17, Les Landes 87800 Burgnac pour un montant de 1 785, 00 € HT ;
- **Structure préau :**
Entreprise VEYRIER COUVERTURE, sise 17, Les Landes, 87800 Burgnac pour un montant de 10 292, 00 € HT.

⇒ Demande de subventions :

Dépenses : 12 077, 00 € HT 14 492, 40 € TTC

Subventions sollicitées :

DETR : 25 % de 12 077, 00 € = 3 019, 25 €

Conseil départemental : 30 % de 12 077, 00 € = 3 623, 10 €

- Travaux de voirie / Point à temps

Chaque année des travaux ponctuels de voirie (point-à-temps) sont réalisés sur les routes communales. Ces travaux permettent de rétablir les dégradations dues aux aléas de certaines saisons et par les charges importantes des engins de toute sorte.

Ces travaux, réalisés par le Syndicat de Voirie de Nexon, peuvent faire l'objet d'une aide financière par le Conseil départemental de la Haute-Vienne.

⇒ Estimation dépenses :

Dépenses : 13 985, 20 € HT soit 16 782, 24 € TTC

⇒ Demande de subventions :

Département : 50 % de 13 985, 20 € = 6 992, 60 €

➤ **Assainissement : rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020**

La commune gère elle-même la station d'épuration, tant techniquement que financièrement ainsi que les redevances aux particuliers (uniquement les foyers du bourg).

Chaque année, un rapport sur le prix de l'assainissement doit être réalisé sur le site www.services.eaufrance.fr.

➤ Rapport consultable en mairie.

➤ **Pacte de gouvernance entre la Communauté de Communes et les 15 communes membres**

Afin d'améliorer le fonctionnement des EPCI à fiscalité propre, la loi du 27 décembre 2019, relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, a institué la possibilité de réaliser un pacte de gouvernance. Ce pacte vise à organiser les relations entre les communes et leur intercommunalité.

Le conseil communautaire du 9 juillet 2020 a validé le principe d'élaboration d'un pacte de gouvernance. Suite à cette décision, des séances en Conférences des Maires élargies au Bureau communautaire ont permis d'aboutir à une proposition.

Certains principes ont prévalu dans l'élaboration de ce pacte de gouvernance dont certains s'inscrivent dans des volontés déjà affichées et mises en œuvre au moment de la fusion en 2017. En effet, le territoire de la Communauté de Communes issu de la fusion des deux ex-communautés de communes Pays de Nexon et Monts de Châlus au 1^{er} janvier 2017, fort d'objectifs et de volontés partagés et conscient que la complémentarité entre les communes et l'EPCI contribue à un développement harmonieux, avait souhaité faire évoluer la gouvernance de ce dernier afin de répondre aux objectifs suivants :

- Renforcer la participation des élus dans les instances de gouvernance (avec la mise en place d'un accord local pour la composition du conseil communautaire, d'une conférence des maires alors qu'elle n'était pas obligatoire, avec une ouverture aux élus municipaux non communautaires dans les commissions thématiques...) afin de respecter l'identité communale et les spécificités du territoire ;
- Renforcer la communication envers les élus (production et diffusion d'outils de communication : nouvelle charte graphique, refonte du site internet...);

- Renforcer la solidarité et le lien entre l'échelon communal et intercommunal au service du développement du territoire et du besoin de proximité des habitants.

Il s'agit donc au travers de ce pacte de gouvernance de consolider et de formaliser des pratiques ancrées dans le fonctionnement de la communauté de communes et de ses communes membres.

La conférence des maires a donc proposé d'élaborer le pacte de gouvernance en s'appuyant sur les principes de contenu posés par la loi, mais aussi sur des pratiques déjà mises en œuvre.

Le présent pacte définit ou rappelle donc le mode d'organisation partagé entre la communauté de communes et ses communes membres au travers :

- du fonctionnement des instances de gouvernance ,
- des modalités d'exercice des compétences,
- de mécanismes spécifiques (issus notamment de la loi engagement et proximité),
- de la communication,
- des orientations en matière de mutualisation de services.

➤ Pacte consultable en mairie.

➤ Questions diverses

- **Rentrée scolaire** :

- ✓ Niveau 2 du protocole sanitaire : pas de brassage, deux services de cantine, masque obligatoire à l'intérieur, 2 espaces séparés dans la cour.

- **Multisports** :

- ✓ Un passage piéton a été instauré, rue de la Vanelle, afin d'accéder en toute sécurité au multisports.
- ✓ L'entreprise CMCTP, en charge du terrassement est intervenue pour combler la fissure apparue le long d'un côté du multisports, renforcement par du béton, intérieur et extérieur.
- ✓ Le marquage au sol est réalisé.
- ✓ Un circuit « bosses » est envisagé. Une consultation des administrés sera effectuée en novembre afin de recueillir les propositions. Ce circuit pourrait être réalisé par les agriculteurs de la commune.

- **Préau** :

- ✓ Le préau, objet des demandes de subvention, sera situé contre le garage de l'école, en allant vers le modulaire. Il fera 32 m².
- ✓ Une demande de subvention a été faite auprès de la CAF, mais sans résultats, la CAF n'intervient pas dans l'enceinte des écoles.

- **Diagnostic assainissement :**

- ✓ La constitution d'un groupement de commande pour la réalisation de l'étude diagnostic des systèmes d'assainissement collectif et des ouvrages d'alimentation en eau potable sur le territoire de la communauté de communes est réalisée. Seules, les communes de Châlus et Dournazac sont exclues de ce groupement, ayant elles-mêmes engagées cette étude.
- ✓ Les 13 communes restantes ont accepté le principe du groupement, ce qui amènera un coût de financement abordable : 3 382, 00 € pour Meilhac contre 16 645, 00 € en cas de non groupement.

- **GEMAPI :**

- ✓ L'Etat impose aux communautés de communes de prendre la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques). La question qui se pose actuellement est de savoir qui, de la communauté de communes ou des communes, prendra à sa charge les cotisations à venir. La décision sera prise dans les prochains jours.

- **Parc Naturel Régional :**

- ✓ Un nouveau périmètre est à l'étude, incluant Nexon et Meilhac. Un avis sera demandé au Conseil municipal.

- **Nouveau centre de secours Nexon :**

- ✓ Un nouveau centre de secours va être réalisé à Nexon, situé sur la voie de contournement. Les travaux, d'un montant de 1 600 000, 00 €, seront subventionnés par l'Etat 20 %, le Département 40 %, le SDIS 10 %, avec un reste à charge pour les 18 communes concernées. Nexon prendra 50 % du reste à charge, les autres communes participeront financièrement selon différents critères non encore fixés.
- ✓ A ce jour, et en l'état actuel du projet, Meilhac participerait pour la somme de 6 924, 00 €, à payer sur 3 ans.